COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Briser l'emprise et libérer la parole : quand le barreau de Paris unit le droit et le 7e art contre les violences faites aux femmes

Paris, le 26 novembre 2026.

Le mercredi 25 novembre 2026, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le barreau de Paris a organisé une grande journée de mobilisation. Portée par la vice-bâtonnière dans le cadre de son programme de l'Institut du leadership au féminin, cette initiative a conjugué expertise juridique et engagement artistique.

Dépendance économique : l'angle mort des violences faites aux femmes

En amorce de cette journée, le barreau de Paris organisait un colloque international autour d'une thématique majeure et trop souvent ignorée : *« Dépendance économique : l'angle mort des violences faites aux femmes »,* comme l'a rappelé Carine Denoit-Benteux, vice-bâtonnière du barreau de Paris : *« La dépendance économique est en soi un facteur de vulnérabilité, mais c'est aussi une fabrique de violence. Comment quitter une situation de domination lorsqu'on ne possède pas les moyens matériels de son autonomie ? »*

Les échanges d'experts internationaux, animés par trois membres du conseil de l'ordre du barreau de Paris (Sabrina Kemel, Fadela Houari, Anne-Sophie Laguens), ont permis d'approfondir les mécanismes d'emprise financière et d'aliénation patrimoniale qui maintiennent durablement les victimes dans l'isolement, mettant en lumière le rôle fondamental du conseil juridique, de l'indépendance financière et de l'accompagnement par le droit pour s'en libérer.

Des courts-métrages pour sensibiliser aux violences

La mobilisation s'est prolongée au rythme du 7e art à travers la soirée d'inauguration du festival du court métrage du barreau de Paris. Après les allocutions d'ouverture de la vice-bâtonnière du barreau de Paris et de l'actrice Valérie Bonneton, un film introductif a dressé un panorama de la situation à travers des extraits de courts-métrages réalisés par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences).

Présenté par l'ancien vice-bâtonnier Basile Ader, président de la commission culture du barreau de Paris, le concours de courts-métrages a mis en lumière une dizaine d'œuvres sélectionnées auprès d'écoles de cinéma, de sociétés de production et d'agences d'artistes.

Le jury, présidé par Carine Denoit-Benteux et composé de la comédienne Valérie Bonneton et de Cécile Mantel, Secrétaire générale adjointe de la Miprof a dévoilé le palmarès :

- **1er prix (5 000 €) :** *Libres* de Justine Guichen
- **2e prix (3 000 €) :** *Sextorsion* de Victorien Bonnet
- **3e prix (2 000 €) :** *Hope* de Louisiane Ader et *J'habite au 14* de Rémi Johnsen
- **Prix Coup de cœur du jury :** *La Petite fille qui vivait sous son lit* de Patrice Ricordeau

Carine Denoit-Benteux, vice-bâtonnière de Paris : « Là où le droit protège et sanctionne, le cinéma donne à voir, interpelle et contribue à briser le silence. En réunissant ces deux univers, nous avons souhaité

rappeler que la lutte contre les violences faites aux femmes exige la mobilisation de toutes les composantes de notre société. C'est aussi le sens de l'engagement du barreau de Paris à travers son Institut du leadership au féminin. »

A propos du barreau de Paris

Le barreau de Paris, l'un des plus importants d'Europe, compte plus de 35 000 avocats sur près de 78 000 en France. Riche d'une histoire pluriséculaire, il est présidé par le bâtonnier Louis Degos et Carine Denoit-Benteux, sa vice-bâtonnière, représentants les avocats parisiens auprès de la profession et des pouvoirs publics.

Aux côtés du Conseil de l'Ordre, composé de 42 avocats élus, le bâtonnier et la vice-bâtonnière du barreau de Paris traitent des questions concernant la profession d'avocat, son organisation et son avenir, ainsi que la justice et son administration, la protection des droits humains, le respect des libertés publiques, l'accès au droit et à la justice pour tous.

Contact presse

Eymeric Sudreau : presse@avocatparis.org - 06 61 04 23 48